Image not found or type unknown

Une amende pour avoir aidé une personne handicapée

Fiche pratique publié le **07/06/2019**, vu **1266 fois**, Auteur : RAULINE Sven

Un conducteur de taxi d'Evry a reçu une amende pour avoir stationné en double file alors qu'il venait en aide à un client handicapé. Jugeant cette pénalité injuste, il a décidé de contester.

Un conducteur de taxi d'Evry a reçu une amende pour avoir stationné en double file alors qu'il venait en aide à un client handicapé. Jugeant cette pénalité injuste, il a décidé de contester.

Le chauffeur a, en effet, stationné son véhicule en double file le temps d'aider sa cliente non-voyante à retirer un colis auprès de la poste. Il a expliqué que ce genre de situation est fréquente dans son métier et qu'un client handicapé exprime souvent le besoin d'être aidé après la course

Devant ce geste de bonne volonté, les agents de police ont donné un avis favorable concernant la contestation de cette infraction. Cependant, le chauffeur de taxi a tenu à mettre les choses au clair :

«Ça m'arrive très souvent de transporter des personnes handicapées et de les aider. Encore plus durant la grève qui a touché la Tice. Si à chaque fois pour une course de 15 ou 20 euros, je prends une amende de 35 €, je ne transporterai plus de personnes handicapées», a-t-il expliqué au journal Le Parisien.

>>> AVOCAT RAULINE <<<

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés